



**BRUYERE  
IMMOBILIER**

**HIRSON**

## HONORAIRES SUR PRESTATIONS

Barème actualisé au 18.08.2021

❖ Jusque 50.000 €	8 % TTC DU PRIX DE VENTE *
❖ De 50.001 à 100.000 €	7 % TTC DU PRIX DE VENTE *
❖ De 100.001 à 150.000 €	6 % TTC DU PRIX DE VENTE *
❖ PLUS DE 150.000 €	5 % TTC DU PRIX DE VENTE *
❖ Forfait minimum de	4.000 € TTC *

Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %, ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente

\*A la charge de l'acquéreur